

AFFAIRE N° 6. - Emprunt de 1 200 000 Francs à contracter auprès de la C A E C L pour permettre de mener à bonne fin divers travaux de bâtiment -

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Plusieurs opérations d'équipements sont actuellement en voie d'achèvements sur le territoire de la Commune de Saint-Denis.

Ces opérations avaient fait l'objet au préalable d'études de financement sur lesquelles vous avez pu délibérer au cours de précédents conseils municipaux.

Néanmoins, compte tenu du fait :

- d'une part, qu'il est particulièrement délicat d'apprécier à son juste niveau l'évolution de prix et donc la révision des marchés ;

- d'autre part, que certains aléas de chantier nous obligent quelquefois à engager des travaux supplémentaires, des dépassements sont apparus par rapport au plan de financement initialement établi, pour les opérations suivantes :

DESIGNATION	Montant des dépenses prévu à l'origine	Financement en place	Montant dépense réel	Complément à prévoir
Stade de hamp Fleuri	Marché entrep. : 5 213 647,23 Hono. : 210 000,00 Révision des prix et divers : 576 352,77 6 000 000,00	Subv. J.S : 1 688 292 CDC : 1 688 292 CAECL : 2 623 416 6 000 000	Marché entre : 5 213 647,73 TS : bassin + transfo : 18 203,81 Prévisible : étanchéité : 37 000,00 Hono : 210 000,00 Révision des prix : 921 149,00 6 400 000,00	400 000,00

entre Muni-	:	Ent:	658 888	:	FECL :	:	Ent.	658 888,40	:	70 000,00
ipal du Bois	:			:	250 000	:	Hono	50 900,00	:	
e Nèfles	:	Hono + révision de		:		:	Révi. de		:	
	:	prix :	41 112	:	CDC 250 000	:	prix	63 281,60	:	
	:			:	P.C 200 000	:	Pénalités		:	
	:		<u>700 000</u>	:		:	éventuelles :		:	
	:			:	<u>700 000</u>	:		11 000,00	:	
	:			:		:		<u>762 000,00</u>	:	

---

Maternelle	:	Ent :	2 074 589,32	:	Sub :779 000	:	Ent :2 074 589,00	:		
entrale	:	Arch	120 000,00	:	CDC :779 000	:	Hono	112 248,00	:	
	:	Révision de		:	CAECL	:	Révi.		:	
	:	prix	142 411,00	:	779 000	:	Prix :	287 082,00	:	
	:			:		:	T.S : Terra-		:	
	:		<u>2 337 000,00</u>	:	<u>2 337 000</u>	:	ssement	89 288,00	:	
	:			:		:	Branchement :		:	
	:			:		:		6 793,00	:	
	:			:		:		<u>2 570 000,00</u>	:	

---

Montreuil	: Ent :	2 224 106,00	: Sub :	779 720	: Marché :	2 224 106,00	:
8 cl. M	: Hono	210 600,00	: CAECL	:	: Hono	210 600,00	: 220 000,00
	: Révision	:	:	1 978 000	: TS : terras-	:	:
	: de prix	:	: PC	40 000	: sement-fouilles	:	:
	: divers	383 014,00	:	-----	: isolation	280 014,00	:
	:	-----	:	2 817 720	: Rév. prix	203 000,00	:
	:	2 817 720,00	:	:	:	-----	:
	:	:	:	:	:	3 037 720,00	:
-----							
Montagne 8e	: Ent :	1 254 862,00	: Sub :	487 325	: Marché :	1 271 937,00	:
	: Hono	87 408,00	: CAECL :	:	: (+ value pour terras-	:	:
	: Rév. prix	168 055,00	:	1 023 000	: sements généraux)	:	80 000,00
	:	-----	:	-----	: Hono :	87 408,11	:
	:	1 510 325,00	:	1 510 325	: T.S :	46 000,00	:
	:	:	:	:	: Rév. prix	175 000,00	:
	:	:	:	:	: Aménagement	:	:
	:	:	:	:	: extérieur	10 000,00	:
	:	:	:	:	:	-----	:
	:	:	:	:	:	1 590 345,00	:
-----							
Chaudron IV	:	:	:	:	:	:	200 000,00
	:	:	:	:	:	:	pour T.S :
	:	:	:	:	:	:	protection sous
	:	:	:	:	:	:	toiture
	:	:	:	:	:	:	:

Ces augmentations imprévisibles dès le départ du chantier sont indispensables pour mener à terme ces opérations d'équipement.

Plutôt que de solliciter des emprunts séparés pour chacune de ces réalisations, il m'est apparu souhaitable de les grouper en une seule demande de prêt d'un montant de 1 200 000 F à contracter auprès de la C.A.E.C.L.

Je vous demande, Mesdames, Messieurs et Chers Collègues, votre avis sur cette affaire.

LE SECRETAIRE donne lecture de l'avis des Commissions de Finances et de Travaux Publics :

" Les Commissions sont favorables. Toutefois, elles proposent de ramener la dépense prévisible pour CHAUDRON 4 à 20 000 Frs, de façon à ne faire que le strict minimum de travaux prévus. La demande d'emprunt passerait de ce fait de 1 200 000 Frs à 1 020 000 Frs."

LE MAIRE. - Mesdames, Messieurs, je vous sou mets le rapport dont lecture vient de vous être donnée.

M. Guy DUPONT. - Il s'agit de travaux qui consistent à mettre des protections sous les toitures. A l'origine, l'architecte avait prévu une circulation d'air juste sous le toit ; à l'usage, on s'aperçut que cette circulation servait d'entrée à l'eau pendant les pluies.

Les commissions ont estimé que s'il y avait de l'eau assez rarement dans les classes, ce n'était pas un drame. Par contre, dans les logements de fonction, c'était

relativement périlleux. Il s'agissait donc de conserver uniquement les crédits correspondants aux arrivées d'eau dans les logements de fonction.

M. Marc GERARD. - Je ne suis pas d'accord pour qu'on laisse l'eau pénétrer dans les classes. Je pense qu'il est tout à fait anormal d'employer des architectes incapables d'adapter leurs conceptions au climat.

#### DISCUSSION

LE MAIRE. - Il faut dire que nous avons accepté les plans qui nous ont été présentés.

M. Marc GERARD. - Il est absolument nécessaire que tous les plans de réalisations communales passent par les bureaux de l'urbanisme communal et soient visés au moment de la conception.

LE MAIRE. - C'est ce qui a été fait jusqu'à présent.

M. Marc GERARD. - Généralement, on s'aperçoit au moment du permis de construire que tout a été fait. Il est donc trop tard parce que le financement est en place, qu'il est question d'ordonnancement des travaux. Je parle uniquement de réalisations municipales.

M. Gilbert ROYER. - Lors de la réception des travaux au Chaudron, j'ai dit qu'il fallait absolument faire le plafonnage des avancées des toits des locaux scolaires parce que les classes étaient soumises aux variations de températures.

M. Jean Marie DUPUIS. - Il y a un défaut de conception à la base.

M. Marc GERARD. - Nous avons accepté ce projet parce que nous ne sommes pas compétents pour voir tous les défauts. Normalement, j'aurais dû faire partie de cette commission mais j'étais absent. Je demande qu'on ne suive pas son avis.

LE MAIRE. - Nous pouvons envisager de maintenir cette somme. Nous verrons ensuite quels sont nos droits et si nous pouvons nous retourner contre l'architecte.

Mesdames, Messieurs, je mets aux voix le rapport ci-dessus.

ADOPTE A LA MAJORITE

×